

## ENVIRONNEMENT

### > COLLECTE DES DECHETS

Les collectes débutent vers 6h00. Vous êtes tenus de déposer vos déchets, devant votre habitation, entre 18h00 (veille de la collecte) et 6h00 (jour de la collecte).

### DÉCHETS MÉNAGERS

DEPUIS LE 1er janvier 2010 : Vignettes bleues obligatoires  
Collecte le jeudi et le vendredi comme d'habitude.

### PMC ET PAPIERS - CARTONS

Le lundi 22 février 2010 pour toutes les communes

### DÉCHETS VERTS

Collecte le lundi (maximum : un m<sup>3</sup> par collecte).

> Téléphone : 064/52 17 40

uniquement le samedi précédent la collecte de 10h00 à 17h00

> Téléservices : [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be), avant 7h30 le lundi de la collecte.

La collecte de déchets verts est payante au prix de 5 euros.

### DÉCHETS ENCOMBRANTS ET AUTRES

L'IDEA Propreté Publique collecte à la demande des ménages tous les déchets encombrants et autres pouvant être déposés au parc à conteneurs hormis les inertes, l'amiante-ciment et les PMC. Pour être collectés, vos déchets devront être triés, conditionnés ou liés pour être prêts à l'enlèvement.

Prix 10 € les 2 m<sup>3</sup>. La quantité maximale autorisée par trimestre est de 6 m<sup>3</sup>.

Pour obtenir plus d'infos sur ce service à la demande ou prendre rendez-vous, contactez l'IDEA au 065/41.27.28 du lundi au vendredi entre 9h00 et 15h30

### PARC A CONTENEURS (rue de Tyberchamps - près de Syngenta)

Horaire habituel : Lundi de 12h00 à 17h45, du mardi au vendredi de 10h00 à 17h45 ; le samedi de 9h00 à 16h45 – fermé le dimanche.

Tél : 064/65 09 82 - Déchets autorisés : [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)

Nous vous invitons à vous présenter au parc à conteneurs au plus tard un quart d'heure avant la fermeture.

### Un problème relatif aux collectes ?

Déchets ménagers - P.M.C. - Papiers - Cartons - Parc à conteneurs - Encombrants : Service environnement : Mme Godeau, Mme Paris et Mme Durant - 064/52 17 26

Déchets verts Service travaux : Mme Denayer - 064/52 17 40

### CARNAVAL EN BIBLIOTHÈQUE

Du 17 au 20 février 2010 Dans les bibliothèques d'Arquennes (067/87 87 55) et Seneffe (064/52 17 87) - Réservation indispensable. Programme complet sur [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)

## CONSEIL COMMUNAL

### > Ordre du jour de la séance du 22 février 2010 !

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er février 2010.
2. Approbation du budget 2010 – Services ordinaire et extraordinaire et du rapport annuel 2009.
3. Approbation du budget 2010 du CPAS.
4. Octroi de subsides 2010 aux associations.
5. Avis sur la modification budgétaire n°2/2009 - Fabrique d'Eglise Saints Cyr et Julitte à Seneffe.
6. Avis sur le budget 2010 de la Fabrique d'Eglise Saints Cyr et Julitte à Seneffe.
7. Avis sur le budget 2010 de la Fabrique d'Eglise de Familleureux.
8. Prise de connaissance des comptes et bilan de l'année 2008

pour :

- a. Asbl « la Petite Enfance »
  - b. Asbl « Centre Pilote pour la formation et l'économie sociale »
9. Approbation du cahier spécial des charges modifié à la demande de la Région wallonne – Plan Mercure.
10. Application de l'art. L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour les :
- a. travaux de réparation du chauffage de la salle des mariages de la Commune de Seneffe.
  - b. travaux de remplacement du bruleur de la chaudière de l'église de Seneffe.
  - c. travaux de remplacement du câble électrique aux bornes du Port de Plaisance.

11. Plan intercommunal de mobilité - adoption du projet.
12. Modification de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du plan de cohésion sociale 2009-2013.
13. Création d'un crématorium dans la région du Centre.
14. Réforme des services incendies – Motion demandant au Gouvernement fédéral de financer sans délai le début de la réforme.
15. Fixation des responsabilités administratives des communes d'Ecaussinnes et de Seneffe en cas d'incident – phase communale.
16. Démission d'un membre du conseil de l'action sociale.
17. Révision des traitements des Receveurs locaux et des Secrétaires des communes et Cpas.

## NOTRE ENVIRONNEMENT

### > Des solutions pour vos vieux pneus !

**T**rop souvent, nous devons déplorer des dépôts clandestins de pneus le long de nos routes ! Ces dépôts sont inesthétiques, présentent un risque pour l'environnement mais aussi un coût important pour la Commune. Or, il existe plusieurs solutions pour vous débarrasser gratuitement de vos pneus usés.

Le plus simple, lorsque vous achetez des pneus neufs ou que vous en faites équiper votre véhicule, remettez systématiquement les pneus usés à votre détaillant - garagiste ou spécialiste de pneus. Ce dernier est d'ailleurs légalement tenu d'accepter, pour chaque pneu neuf vendu sur lequel est perçue une contribution environnementale, un pneu usé de même type. C'est le principe du 1 pour 1. Aussi sachez qu'en tant que particulier, si vous êtes en possession de quelques pneus usés dont vous souhaitez vous débarrasser sans en acheter des neufs, vous pouvez également vous adresser à votre détaillant habituel pour savoir s'il accepte de les prendre en charge. C'est le principe du 1 pour 0. Il est vrai que dans ce cas, le détaillant n'est pas légalement tenu de les accepter.

Vous pouvez également apporter vos pneus usés (de voiture, de moto et de mobylette) au parc à conteneur du Roelux, à la rue de la Station (ancienne gare du Roelux), près du Service des Travaux. Vous pouvez y déposer cinq pneus par an et par ménage.

Une telle solution n'existe pas encore pour les pneus d'ensilage. Dans le but de tenter de solutionner le problème des agriculteurs, Recytyre a développé une plateforme électronique d'échange de pneus usés entre les agriculteurs. La plateforme est destinée à permettre une meilleure répartition des stocks de pneus usés existant entre les agriculteurs. La plateforme d'échange est accessible via <https://agri.recytyre.be>

La Commission Communale de l'Environnement.

### Ce qui s'est dit lors de la réunion du 15 décembre 2009 de la Commission Sécurité-Environnement du Parc Industriel de Feluy

#### Présentation d'Infrabel-Réseau

Monsieur Leclercq, Conseiller en prévention du District Sud Ouest d'INFRABEL est venu présenter à la Commission les procédures d'alerte en cas d'accident majeur chez Infrabel.

Les principales missions de la Direction Infrabel-Réseau sont d'assurer l'organisation, le suivi et la sécurité du trafic ferroviaire ainsi que d'offrir une information de qualité aux voyageurs.

Lorsque des installations classées Seveso existent à proximité immédiate d'une installation ferroviaire, une procédure d'alerte doit être définie entre l'installation ferroviaire et l'installation Seveso. D'une part, l'entreprise Seveso doit être avertie s'il se produit un accident, dans l'installation ferroviaire, créant un risque pour elle. D'autre part, lorsqu'un accident survient dans un établissement classé Seveso à proximité d'une installation ferroviaire et crée un risque pour cette dernière, le dirigeant de l'installation ferroviaire doit en être averti afin de prendre les mesures appropriées pour la sauvegarde de l'installation ferroviaire, de son personnel et des tiers. Des consignes locales doivent régler les modalités de transmission ainsi que la forme des messages d'alerte entre Infrabel et les entreprises SEVESO, pendant et en dehors des heures de service normal. Ceci nécessite une concertation préalable entre la direction de ces établissements dangereux classés Seveso et le gestionnaire de l'infrastructure. Cette réunion de la Commission a permis de lancer les bases de cette concertation entre Infrabel et les usines Seveso du parc industriel de Feluy.

#### Projet « Euridice » à Dow Corning

La société Dow Corning a présenté son projet « Euridice », à savoir un projet de construction d'un nouveau centre de distribution européen dans le zoning de Feluy, rue de Courrière à Familleureux, juste le long de l'autoroute. Les produits qui seront stockés sont ceux qui sont actuellement dans leur hall à Houdeng, à savoir au maximum près de 25.000 tonnes de produits chimiques dont environ 7.600 tonnes sont des produits inflammables mais aussi des produits corrosifs, toxiques, voire très toxiques. Les produits sont conditionnés dans divers contenants allant de flacons de 500ml à des conteneurs cubiques « IBC » d'1 m<sup>3</sup>. Il n'y a pas de reconditionnement sur le site. Il s'agira d'un site « Grand Seveso ». L'étude d'incidences sur l'environnement est terminée. La demande de permis unique va être déposée. Une enquête publique d'une durée de 30 jours aura lieu en janvier 2010.

Pour la Commission,

Mme Alphonse  
Rapporteur.

M. Benjelloun  
Président.